



DECISION N° 05 /D/CB/SG/2026 du 07 SEPT 2026 Portant
Annulation des Appels d'Offres dans le cadre de l'exécution du
budget de l'exercice 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BELEL

Grand Officier de l'Ordre National de la Valeur,

Vu la Constitution de la République du Cameroun ;

Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la loi N° 2019/0024 du 24 décembre 2019 portant Code général des Collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le Décret N° 74/23 du 05 Décembre 1974 portant organisation communale ;

Vu le décret N° 92/27 du 26 juin 1992 portant création de la commune de BELEL ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 Portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N° 0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu l'arrête N° 000024/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **ABBO ABOUBAKAR** en qualité du maire de la commune de Bélel et de ses Adjoints ;

Vu la Décision N° 00000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 Portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la Décision N° 0003/DM/CB/SG du 26 avril 2024 Portant constatant la composition de la CIPM de la Commune de Belel ;

Vu les dispositions budgétaires de l'exercice 2026,

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE:

1

(Signature)

Article 1^{er} : Les Appels d'Offres repris dans le tableau ci-dessous, sont annulés et feront l'objet d'une relance en procédure d'urgence.

APPEL D'OFFRES		
REFERENCE	DESIGNATION	DELAJ
DC N°16/DC/CB/SG/SIGAM /2026 du 10/08/2026	Travaux de construction d'une mini adduction d'eau à Ngaoundamdji ;	90 jours
DC N°17/DC/CB/SG/SIGAM /2026 du 10/08/2026	Travaux d'éclairage public par la pose de 15 lampadaires dans certaines localités de la Commune de Belel	90 jours
DC N°18/DC/CB/SG/SIGAM /2026 du 10/08/2026	Travaux d'éclairage public par la pose de 55 lampadaires dans certaines localités de la Commune de Belel	90 jours

Article 2^e : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations:

- ARMP/AD ;
- CIPM/BELEL ;
- DDMAP/VINA ;
- CR/PROLOG/AD.

BELEL, LE 07 SEPT 2026
LE MAIRE, (Autorité Contractante)

